



Dans cette communication, la CGT des laboratoires Pierre Fabre aborde

Le BURN OUT, et plus généralement le mal être à son poste de travail. Les conséquences des ordonnances Macron. Les élections professionnelles prévues d'ici la fin de l'année prochaine.



Dépression, burn-out, harcèlement : un salarié sur quatre se dit victime

Au niveau national, un quart des salariés dit avoir déjà subi un problème psychologique grave ou du harcèlement moral au cours de sa carrière et plus de 40 % constatent une dégradation du climat social au travail.

Le stress continue d'être omniprésent au travail pour 61 % des personnes interrogées (56 % des salariés, 73 % des managers). Plus alarmant, 78 % (83 % des salariés, 66 % des managers) estiment que ce stress régulier a un impact négatif sur leur santé.

Notre entreprise n'est pas épargnée ; dans notre activité quotidienne de syndicalistes, nous sommes amenés à défendre de plus en plus de salariés victimes de burn-out : les **pressions, stress, obligation de résultat, rapports parfois tendus avec leur hiérarchie, un ou plusieurs collègues, pressions managériales excessives font des dégâts physiques et psychologiques graves.**

Des salariés des réseaux, des sédentaires issus de divers secteurs d'activité, les témoignages se recoupent : notre entreprise, pour un grand nombre de salariés n'est plus cet havre de paix, cette entreprise humaniste voulue par le président fondateur. A qui la faute ? Comme dans de très nombreuses autres entreprises, **la politique Ressources humaines est bien plus axée sur la ressource que sur l'humain** et ça ne va pas en s'arrangeant ! Ce sujet nous tient à cœur car nous mesurons bien la violence subie par les salariés qui en sont victimes. Il est possible de s'en sortir, de se faire aider.

Il faut sortir du schéma : burn out, arrêt de travail, reconnaissance d'inaptitude par la médecine du travail et licenciement !

Après les épisodes très médiatisés de « Balance ton porc » et « Metoo » la parole s'est libérée : c'est une bonne chose. L'entreprise a mis en place avec les organisations syndicales un **accord sur les risques psychosociaux**, c'est bien mais ça ne protège pas au quotidien de dérives que vous pourriez subir.

Vous vous sentez concernés par l'une ou plusieurs de ces situations, dans le cadre du syndicat, nous pouvons vous aider en vous garantissant l'anonymat. Ne restez pas isolés, n'avez pas honte, osez en parler avant que cela n'aille trop loin...

Un conseil, un soutien, n'impliquent pas systématiquement une procédure.

Nous travaillerons ensemble dans le respect de vos attentes.

Ordonnances Macron : un contenu explosif !

C'est une réécriture sans précédent d'une grande partie du code du travail avec des mesures toutes les plus défavorables les unes que les autres aux salariés. Sans entrer dans les détails :

- **Légalisation des licenciements abusifs. Des condamnations plafonnées pour les licenciements discriminatoires. Des CDD... pendant 5 ans ?** • **La fin du CDI, notamment pour les cadres ?**
 - **Une période d'essai... sans limite ?**
- **La mobilité imposée. Opération minceur sur les obligations de reclassement de l'employeur. La possibilité de licencier en cas de cession de l'entreprise. Une rupture conventionnelle collective pour se débarrasser de ses salarié-es sans payer les licenciements. Fini la prise en charge à 100% des arrêts maladie ou maternité/ Jours de congés pour enfant malade, c'est fini** • **Des congés exceptionnels pour événements familiaux revus à la baisse.**

Disparition de la négociation sur l'égalité Femmes/Hommes. L'opacité sur les orientations stratégiques

La négociation collective est déséquilibrée au profit du patronat : primauté à l'accord d'entreprise, contournement des syndicats, diminution sévère des moyens des élus.

Que pouvez-vous faire ? La Loi exige qu'avant le 31 décembre 2019 les comités d'entreprises, les réunions délégués du personnel et le CHSCT soient supprimés et remplacés par le Conseil Social d'Entreprise (CSE). Il faudra donc refaire des élections dans notre entreprise dans les mois ou l'année qui viennent...

CES ELECTIONS SERONT D'UNE IMPORTANCE CAPITALE !

En effet c'est par des accords d'entreprises que vos droits seront attaqués et ce n'est pas faire injure à certains que de dire que des organisations syndicales actuellement représentatives chez Pierre Fabre sont dans « l'accompagnement » des décisions de l'entreprise la plupart du temps. Des exemples : signature d'accord sur les salaires au rabais, peu ou pas de réaction (manifestations, tracts) pour essayer de sauver vos droits ou s'opposer à l'externalisation de Muret.

7 bonnes raisons pour ne pas se syndiquer

- 1- LES SYNDICATS C'EST RINGARD !** : Si vous pensez que la CGT n'est pas adaptée aux problèmes de notre époque, de notre entreprise, alors, il ne tient qu'à vous de faire changer les choses.
- 2- JE N'AI PAS LE TEMPS** : C'est sûr, on n'a jamais le temps. Sauf que, quand on a un problème, on est content de trouver un syndicaliste qui a le temps de vous aider.
- 3- CELA RISQUE DE NUIRE A MA CARRIERE** : La seule chose qui risque de nuire à une carrière, c'est le manque de compétence ou la faute professionnelle. Si vous vivez honnêtement votre appartenance syndicale et/ou votre rôle de syndicaliste, comme c'est la règle chez nous, personne ne vous en tiendra grief (la syndicalisation reste anonyme).
- 4- C'EST TROP CHER** : La cotisation à un syndicat c'est comme une assurance auto : ça coûte de l'argent jusqu'au jour où on a un problème. Et dans la vie professionnelle qui peut jurer qu'il n'en aura pas ? D'autant que la cotisation syndicale, elle, est déductible des impôts à 66%.
- 5- JE PREFERE TRAITER DIRECTEMENT AVEC MA HIERARCHIE** : Tant mieux, mais vous savez comme nous, surtout chez Pierre Fabre que la hiérarchie en question refuse souvent de vous entendre.
- 6- LA CGT EST POLITISEE** : Quelle tentation de se dire : « je suis au-dessus de la mêlée ! ». Mais c'est trop tard, dès la signature de votre contrat de travail, vous vous êtes engagés. Après vous avez le choix de subir sans « broncher » ou vous associer à ceux qui ont les mêmes problèmes que vous et qui se donnent les moyens de réagir ! Nous, équipe CGT n'avons jamais parlé politique, chacun est libre de ses choix, c'est un sujet privé !
- 7- CE SONT LES LEADERS DE LA CGT QUI DECIDENT ET LA BASE DOIT SUIVRE** : nous ne sommes pas un syndicat ou des chefs balancent des mots d'ordre que la base militante doit appliquer sans discuter et réfléchir ! A La CGT comme nous l'expliquons dans l'autre document (quel document ?), chacun compte pour un, les accords d'entreprise sont soumis au vote de chacun. **Notre devise : NE SIGNER DES ACCORDS QUE S'ILS SONT PROFITABLES AUX SALARIES !**



TU VEUX **DEFENDRE TES DROITS**
ET EN GAGNER DE NOUVEAUX ?
REJOINS-NOUS A LA
CGT Pierre Fabre

